



Facturation des modules écoliers

Horaires pour la facturation des modules des écoliers (valables également durant les vacances scolaires)

Module 1 (avant l'école) 6h30-8h45

Module 2 (matinée) 8h45-11h45

Module 3 (midi) 11h45-13h45 (y compris trajet d'école de 13h30)

Module 4 (après-midi) 13h-15h

Module 5 (après l'école) 15h-17h15

Module 6 (fin de journée) 17h15-18h30